

LIBERTÉ POUR VINCENZO !

RÉPONSE VENDREDI 15 NOVEMBRE !

NOUS, COMITÉ DE SOUTIEN DE VINCENZO, CONTINUONS À EXIGER L'ARRÊT DE LA PROCÉDURE DE RENVOI VERS L'ITALIE ET SA REMISE EN LIBERTÉ !

Rappel du contexte :

Vincenzo a participé en 2001 au contre-sommet du G8 à Gênes où la répression policière fut très violente, et en 2006 à un rassemblement antifasciste à Milan.

Il a été condamné à 12 ans et 6 mois de prison, sous le chef d'inculpation de « Dévastation et pillage », délit issu du « code Rocco » introduit par le régime fasciste en 1930. C'est la première fois, 70 ans après, qu'il est utilisé à l'encontre de manifestant.e.s. **Demeurant en France depuis 2011, Vincenzo a été arrêté le 8 août dernier, sous le coup de deux mandats d'arrêts européens.**

Devant cette inculpation injuste et disproportionnée, le **Comité de Soutien à Vincenzo s'est massivement mobilisé. Dernièrement, nous avons :**

- **Obtenu que la cour ordonne un complément d'informations à l'Italie.** Les Mandats d'arrêts contenant de nombreuses fautes, omissions et manipulations, faisant passer Vincenzo pour un dangereux récidiviste.
- **Obtenu la preuve juridique et assermentée que Vincenzo a déjà exécuté sa condamnation pour « Milan 2006 ».** Ce second Mandat d'Arrêt Européen (MAE) est donc un **Faux** : on ne peut pas émettre un MAE sur une peine déjà purgée !

Aujourd'hui, à la suite de l'audience déterminante du 24 octobre il ressort plus que jamais :

- **L'absence de loyauté de l'Italie vis-à-vis de la France** et l'acharnement ahurissant, **sans respect des droits fondamentaux**, de la justice italienne pour récupérer Vincenzo 18 ans après « Gênes 2001 ». **Elle le fait passer pour un criminel alors qu'il n'y a pas eu besoin de prouver autre chose que sa présence pour le condamner.**
- **Le manque de conviction du parquet général** qui ne donne aucune réponse construite pour appuyer la remise de Vincenzo aux autorités italiennes.
- **De nombreux points bien argumentés par les avocat.e.s de Vincenzo qui mettent en doute le bien-fondé de la procédure**, tant sur le fond de l'affaire que sur sa forme
- **La possibilité d'obtenir la nullité des deux mandats d'arrêt européens.** Cette procédure simplifiée déjà maintes fois remise en question partout en Europe, n'a pas été respectée pour Vincenzo, réduisant considérablement son droit à se défendre.

Nous refusons que Vincenzo soit l'ultime victime de la tragédie de Gênes !

De l'Italie avec le délit de « dévastation et pillage » à la France avec la loi « anti-casseur », les dérives répressives piétinent les principes élémentaires de notre droit de manifester et d'exprimer nos idées !

En réprimant et en condamnant collectivement et/ou préventivement les manifestant.e.s, ce sont des libertés fondamentales qui s'effacent encore un peu plus.

Nous appelons chacun-e à manifester son soutien à Vincenzo !

Tou.te.s ensemble, exigeons la justice et l'arrêt de la procédure !!!

Ainsi face à la répression croissante contre les manifestant.e.s en Italie comme ailleurs, nous exprimons notre solidarité !

**NE RESTONS PAS SEUL.E.S ! MONTRONS QUE,
FACE À LA RÉPRESSION, LA DÉFENSE COLLECTIVE EST LA
MEILLEURE DES SOLIDARITÉS !**

**RENDU DE LA DÉCISION DU RENVOI OU NON
DE VINCENZO EN ITALIE
LE 15 NOVEMBRE, À RENNES**

SOYONS NOMBREUSES ET NOMBREUX AUX PROCHAINES ACTIONS*

NI PRISON – NI EXTRADITION

* Restez informé.e.s :

www.comite-soutien-vincenzo.org

FB @soutienvincenzo

comite.soutien.vincenzo@gmail.com

HALTE À LA RÉPRESSION POLICIÈRE ET JUDICIAIRE !!